

ASF

La lettre d'information

Toute l'information de l'Association française des Sociétés Financières

Dossier

Charlotte Dennerly
élue Présidente de l'ASF
Composition du Conseil
et des Commissions

P.5

Tableau de bord

L'activité des établissements
spécialisés au 1^{er} semestre 2025

P.18

Vie de l'ASF

Actualité des Commissions
Stages proposés par l'ASFFOR

P.27

P.24 Actualités

**Attention
aux fraudes :**
une campagne
de sensibilisation menée
conjointement par l'ASF
et les associations
de consommateurs,
en collaboration
avec l'INC



ASF

ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES

asf-france.com

#206

Juillet • septembre 2025

P.5 ► Dossier

Charlotte Dennerly élue présidente de l'ASF

Composition du Conseil et des Commissions

P.16 ► Tableau de bord

- Publication des données sociales 2024
- Activité des établissements spécialisés au cours du premier semestre 2025



P.24 ► Actualités

- Attention aux fraudes : protégez vos données et vos finances



P.27 ► Vie de l'ASF

- Actualités des Commissions
- Stages proposés par l'ASFFOR

Nouveaux membres

Membres de droit :

CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY (Succursale France)

www.capitalgroup.com

Société de gestion basée au Luxembourg spécialisée dans la création, la promotion et la gestion d'OPCVM.

Responsable en France : Béranger VIDAL de la BLACHE



DEBLOCK

www.deblock.com

Établissement de monnaie électronique agréé en vue de fournir des comptes de monnaie électronique et des services sur crypto-actif.

Présidente : Adriana RESTREPO

Directeur Général : Aaron BECK

Directeur Général Délégué : Adrien KESLER



MAVERIX SÉCURITÉS (EUROPE)

www.mavx.com

Entreprise d'investissement habilitée à exercer les services d'investissement de :

- Réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers
- Conseil en investissement
- Placement non garanti

Président : Ulrich SAUTER

Directeur Général : Samer MERHEJ

Directeur Général Délégué : Lionel LEMARIE



Membre associé :

BPCE ÉQUIPEMENT SOLUTIONS SAS

www.groupebpce.com

Activité de supervision des filiales

de financement d'équipement du groupe BPCE.

Président : Fabrice GOURGEONNET

Directrice Générale : Odile DE SAIVRE

Directeur Général Délégué : Zdenek METELAK

Directeur Général Délégué : Olivier VIMARD



La Lettre de l'ASF n° 206 est tirée à 1600 exemplaires / Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association. / ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17 / Tél. : 01 53 81 51 51 - Directrice de la Publication : Charlotte Dennerly, Présidente de l'ASF - Rédactrice en chef : Solenne Lepage, Déléguée générale / Conception graphique : Cithéa - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue - Crédit photos : Cédric Doux, Peter Allan, Istock / Ont également collaboré : Raphaël Ardin - Franck Bergeron - Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet-Redjda - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Frédéric Le Clanche - Magali Keller - Yves-Marie Legrand - Ricardo Martins - Petya Nikolova - Cyril Robin - Julie Soulié.

édito

Faire grandir l'économie réelle, même dans l'incertitude



En étant élue à la présidence de l'ASF en juillet 2025 par son Conseil, j'ai conscience du contexte dans lequel s'ouvre ce mandat : une économie française fragilisée, des entreprises sous tension, des ménages prudents... et un environnement mondial instable. Dans cette période incertaine, je suis convaincue d'une chose : les financements spécialisés que nous portons sont plus que jamais essentiels.

L'année 2025 débute sur une dynamique hésitante, avec un PIB en faible progression de 0,3 % au deuxième trimestre et des investissements d'entreprises en baisse. Les ménages restent prudents, avec un taux d'épargne record de 18,9 %, signe de la fragilité de la consommation. Les carnets de commandes industriels sont faibles et les prévisions de croissance pour l'année ne dépassent pas 0,6 %. La reprise semble lointaine, perturbée par des facteurs géopolitiques et financiers.

Dans ce climat, les financements spécialisés sont des outils cruciaux. En reposant sur des actifs tangibles, ces solutions soutiennent

l'investissement, l'innovation et la consommation responsable.

Pendant mon mandat, je concentrerai nos efforts sur trois priorités : soutenir l'innovation et la croissance des entreprises, accompagner les ménages dans leurs projets de vie avec des financements adaptés, et promouvoir les transitions écologique et numérique en facilitant le financement des technologies durables et de la rénovation énergétique.

Ma présidence sera guidée par l'ambition de renforcer la confiance et de faire des financements spécialisés un moteur de croissance durable et résiliente, malgré les incertitudes. Nous avons l'opportunité de transformer ces défis en leviers de progrès pour l'avenir.

L'ASF continuera de jouer un rôle d'expertise et de représentation auprès des pouvoirs publics, en France et en Europe. Les enjeux réglementaires, comme la transposition des directives européennes et la mobilisation de l'épargne, nécessitent un dialogue pour adapter les régulations à la réalité économique.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, votre expertise, votre énergie. Ensemble, nous continuerons à faire des financements spécialisés un moteur de confiance, d'utilité et de transformation !

Charlotte Dennerly
Présidente de l'ASF



Ma présidence sera guidée par l'ambition de renforcer la confiance et de faire des financements spécialisés un moteur de croissance durable et résiliente, malgré les incertitudes.

Vu dans la presse

**Le Journal de
l'Automobile**

1^{er} juillet / Charlotte Dennerly nouvelle présidente de l'ASF

La
Correspondance économique

23 juillet / L'ASF a constaté une légère hausse des demandes de report de remboursement et de réaménagement de la part de particuliers ayant souscrit un crédit à la consommation au moment de la publication de son Observatoire des signaux faibles

**LIAISONS
SOCIALES
QUOTIDIEN**

29 août / Conventions et accords - Salariés mandatés dans les sociétés financières

L'argus

29 août / Les financements d'autos décrochent au 1^{er} semestre malgré le bond de la LOA sur les VO

la Lettre du
trésorier

1^{er} septembre / Affacturage et titrisation les 2 piliers de la monétisation des créances

Tripalio

1^{er} septembre / Les établissements financiers s'accordent sur le parcours professionnel des salariés mandatés

Agenda

1^{er} juillet

Conseil de l'ASF – Élection de Charlotte Dennerly à la présidence de l'ASF

3 juillet

Réunion du Comité prudentiel de Leaseurope dans les locaux de l'ASF

8 septembre

Comité Exécutif de EUFederation à Francfort

10 septembre

Board d'Eurofinas à Bruxelles

10 septembre

Réunion du Legal Policy Committee (LPC) d'Eurofinas à Bruxelles

17 septembre

Rencontre avec M. Éric Paridimal, Conseiller technique Europe à la présidence de la République, à l'Élysée

23 septembre

Réunion du Legal Affairs Committee (LAC) de Leaseurope

24 septembre

L'ASF rencontre des députés européens lors du « European SME Day » organisé par la CPME à Bruxelles



Le Conseil félicite Charlotte Dennery de sa nomination et lui souhaite plein succès dans cette nouvelle mandature !

Charlotte Dennery élue Présidente de l'ASF

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet, le Conseil de l'ASF a élu à l'unanimité Charlotte Dennery, Administratrice Directrice Générale de BNP Paribas Personal Finance, Présidente de l'ASF. Elle succède à Frédéric Jacob-Peron, Directeur général de Franfinance, groupe Société Générale.

Charlotte Dennery est diplômée de l'École Polytechnique et de l'Ensaie ParisTech. Elle a débuté sa carrière comme Haut fonctionnaire à l'INSEE, au Ministère de l'Économie et des Finances, puis à la Direction du Budget. Elle a rejoint BNP Paribas pour occuper les postes de responsable Stratégie et Développement de la Banque de Financement et d'Investissement (2001-2002), responsable de la Stratégie et du Développement du Groupe aux États-Unis (2002-2004),

Directrice Financière et responsable de la gestion d'actifs de BNP Paribas Cardif (2004-2009), puis, au sein de BNP Paribas Investment Partners de 2009 à 2015 en tant que Directrice Générale de FundQuest jusqu'en 2013 et comme Chief Operating Officer de 2010 à 2015. En 2015, elle est nommée Administratrice Directrice Générale de BNP Paribas Leasing Solutions, la filiale du Groupe spécialisée dans le financement des équipements professionnels. Depuis 2021, Charlotte Dennery

est Administratrice Directrice Générale de BNP Paribas Personal Finance, la filiale du groupe dédiée au crédit à la consommation. Elle est membre du Comité Exécutif de BNP Paribas.

Charlotte Dennery est membre du Conseil de l'ASF depuis mars 2024, où elle occupait la fonction de Vice-présidente.

De nouveaux membres ont intégré le Conseil de l'ASF, bienvenue à eux !



Bérengère LECLÈRE- KHER

Diplômée d'un Master 2 en Analyse et Développement des entreprises à l'Université Nancy 2, Bérengère Leclère-Kher compte plus de vingt ans d'expérience dans la finance et la garantie.

Après plusieurs années chez CNP Caution et Allianz Trade, elle a dirigé la SOCAMETT de 2016 à 2025, où elle a conduit une refonte profonde de l'entreprise : digitalisation des process, développement de l'activité et renforcement de la solidité financière. Depuis septembre 2025, elle est Directrice Générale de la SIAGI.



Franck ONIGA

Franck Oniga commence sa carrière en 1999 à la BPCE comme inspecteur.

En 2005 il rejoint la Banque Populaire VDF comme Directeur des Risques, des Agences bancaires puis du Marketing. En 2011, il devient Directeur marché SME à la BPCE. En 2015, il rejoint La Banque Postale comme Directeur adjoint des Entreprises et du Développement, puis du Marketing puis Président du Directoire de La Banque Postale Consumer Finance. Depuis 2024, il est DG de Sofinco et membre du comité exécutif de CAPFM.



Didier REBOUL

Didier Reboul est Directeur Général de Crédit Agricole Leasing & Factoring depuis septembre 2025. Entré en 1991 dans le groupe Crédit Agricole, il y a effectué toute sa carrière en exerçant différentes fonctions dans les domaines financiers, risques et développement tant en France qu'à l'international (Grèce). En 2021, il a pris la responsabilité du pôle ETI du groupe Crédit Agricole au sein de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Didier Reboul est diplômé de l'ESC de Toulouse, titulaire d'un MBA finance de la Georgia State University d'Atlanta, de l'Alliance Barra Research Institute de New-York et de la Société française des analystes financiers.

À l'issue de l'Assemblée générale du 12 juin et de la réunion du Conseil du 24 septembre, le Conseil de l'ASF est composé comme suit

Membres du Bureau

Présidente :



Charlotte Dennerly
Administratrice
Directrice générale
de BNP PARIBAS
PERSONAL FINANCE

Vice-présidents :



Frédéric Jacob-Peron
Directeur général
de FRANFINANCE,
Groupe SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE



Franck Oniga
Directeur général
de CRÉDIT AGRICOLE
PERSONAL FINANCE &
MOBILITY



Gilles Sauret
Président du Directoire
de COFIDIS



Alexandre Sorel
Directeur général de
STELLANTIS FINANCIAL
SERVICES EUROPE

Vice-président, Trésorier :



Jean-Marc Vilon
Directeur général
de CRÉDIT LOGEMENT

Déléguée générale :



Solenne Lepage
Déléguée générale
de l'ASF

Membres du Conseil



François Camilleri
Directeur général
de BPCE LEASE



Jean-Pierre Charles
Directeur général
de ONEY BANK



Jacqueline Eli-Namer
personnalité choisie
en raison de ses
compétences



Herdile Guérin
Présidente du
Directoire de CAFFIL -
CAISSE FRANÇAISE
DE FINANCEMENT
LOCAL



Geoffroy Guigou
Directeur général
de YOUNITED



Bérengère Leclère-Kher
Directrice générale
de SIAGI – SOCIÉTÉ
INTERPROFESSIONNELLE
ARTISANALE DE
LA GARANTIE
D'INVESTISSEMENTS



Philippe Mutin
Directeur général
de CRÉDIT MUTUEL
FACTORING et
FACTOFRANCE,
groupe CRÉDIT
MUTUEL ALLIANCE
FÉDÉRALE



Neil Pein
Directeur général
de BNP PARIBAS
LEASE GROUP



Didier Reboul
Directeur général
de CRÉDIT AGRICOLE
LEASING &
FACTORING



**Philippe de
Saint Martin**
Président-directeur
général de COGEFI-
CONSEIL DE GESTION
FINANCIÈRE



Martin Thomas
Président du Conseil
d'Administration
de DIAC



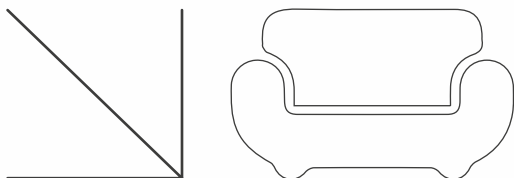
**Christophe
Van de Walle**
Président du
Directoire de LBPCF -
LA BANQUE
POSTALE CONSUMER
FINANCE



Éric Versey
Directeur exécutif
de BPIFRANCE



Aurélien Viry
Directeur général
de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
FACTORING



Commission Financement de l'Équipement des Particuliers

À l'issue de la réunion du 13 octobre



Présidente

Marie Gillouard

CRÉDIT AGRICOLE PERSONAL
FINANCE & MOBILITY



Vice-Présidents

Jean-Bernard HUCHARD
COFIDIS

Charlotte LE MOINE
C.G.L. - COMPAGNIE
GÉNÉRALE DE LOCATION
D'ÉQUIPEMENTS

Florence LOUIS-JOSEPH
BNP PARIBAS PERSONAL
FINANCE

Juliette de WAELE
YOUNITED

Membres titulaires

Nicole ABECASSIS
LA BANQUE POSTALE
CONSUMER FINANCE

Sarah DIEUNA
DIAC

Stéphan GIRARD LOZANO
CARREFOUR BANQUE

Patrice GRECO
BPCE FINANCEMENT

Catherine NOGUIER
CREDIPAR - COMPAGNIE
GÉNÉRALE DE CRÉDIT AUX
PARTICULIERS

Stanislas de PAS
FRANFINANCE

Franck PERY
MY MONEY BANK

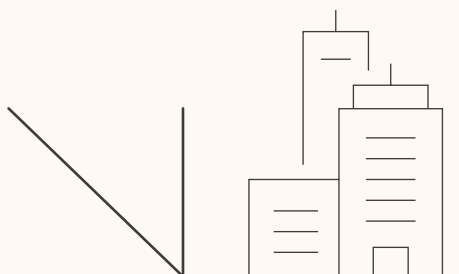
Sylvain THINON
ONEY BANK

Membres suppléants

Fabrice DALLET
SOCRAM BANQUE

Maxime GUSDORF
FLOA

Pascal MOSER
ARKEA FINANCEMENTS &
SERVICES



Commission Crédit-bail

À l'issue de la réunion du 18 septembre



Président
François Camilleri
BPCE LEASE

Vice-Présidents

Pascale COURCELLE
BPIFRANCE

Patrick LATTA
BNP PARIBAS Lease Group

Hervé LEROUX
CRÉDIT AGRICOLE
LEASING & FACTORING

Membres

Jean-Eric AUBERGER
GENEFIM

Cindy BAESEN
BPIFRANCE

Dominique BRAND
DIAC

Germain BRECKLE
CRÉDIT MUTUEL REAL
ESTATE LEASE

Jean-Luc BRUNAT
ARKEA CRÉDIT BAIL

Françoise CAUVIN
CRÉDIT MUTUEL LEASING

Béatrice COLLOT
LA BANQUE POSTALE LEASING
& FACTORING

Olivier DELAPORTE
FRANFINANCE

Grégory FAILLENET
BPCE ENERGECO

Nadine GIRARDI
IBM FRANCE FINANCEMENT



Frédéric GUILLOT
CAPITOLE FINANCE - TOFINSO

Jean-Bernard HIVERNIAUX
CM-CIC LEASING SOLUTIONS

Zakaria JGHAB
SIEMENS FINANCIAL
SERVICES S.A.S.

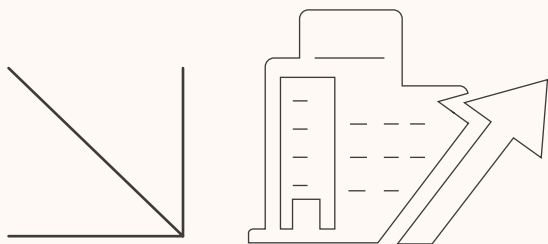
Erwan LE MINOR
HSBC REAL ESTATE LEASING
(FRANCE)

Emmanuel LEPROU-BLANCHARD
DE LAGE LANDEN LEASING
S.A.S.

Bertrand DE LONGUEAU
CATERPILLAR FINANCE FRANCE
SA

Bertrand PRODEL
BPCE LEASE

Delphine ROCHÉ
BNP PARIBAS Lease Group



Commission du Financement et du Refinancement Immobilier

Réunion à venir le 10 décembre



Présidente
Nicole Chavrier
GROUPE BPCE

Vice-Présidents

Antoine FRACHOT
CRÉDIT LOGEMENT

Isabelle ROSEAU
CRÉDIT AGRICOLE HOME
LOAN SFH

Membres

Rosemarie BLAVET
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

David DELAGE
ACTION LOGEMENT SERVICES

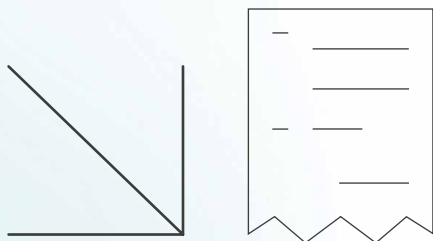
Samuel MAMAN
MY MONEY BANK

Marc NOCART
CRH - CAISSE DE
REFINANCEMENT DE L'HABITAT

Patrick PEAUCELLE
LA BANQUE POSTALE HOME
LOAN SFH

Alain SIEGRIST
CAMCA





Commission Affacturage

À l'issue de la réunion
du 15 octobre



Président
Philippe Mutin
FACTOFRANCE

Vice-Présidents

Béatrice COLLOT

LA BANQUE POSTALE LEASING & FACTORING

Lionel JOUBAUD

BNP PARIBAS FACTOR

Frédéric MADALLE

CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING

Aurélien VIRY

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FACTORING

Membres

Réda BELHINOUS

ABN AMRO ASSET BASED FINANCE N.V.

Luc BELLEIL

CRÉDIT MUTUEL FACTORING

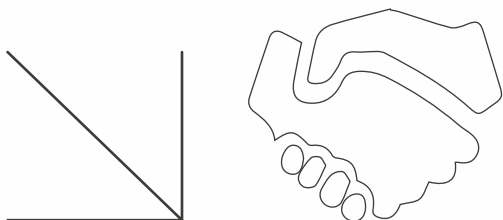
Thierry LAGNON

BPCE FACTOR

Alexandre MARDAM-BEY

HSBC FACTORING (FRANCE)





Commission Cautions

À l'issue de la réunion du 1^{er} octobre



Présidente

Bérangère Leclère-Kher

SIAGI - SOCIÉTÉ INTERPROFESSIONNELLE ARTISANALE
DE GARANTIE D'INVESTISSEMENTS

Vice-Présidents

Fabien NEUFINCK
CREDIT LOGEMENT

Olivier de POMMERY
EUROPÉENNE DE
CAUTIONNEMENT S.A. - E.D.C.

Membres titulaires

Antoine ALOPEAU
CMGM - SOFITECH

Kenza AMMOUMI
COMPAGNIE EUROPÉENNE
DE GARANTIES ET CAUTIONS

Nassima BOUROUH
SOCAMETT- SOCIÉTÉ
DE CAUTION MUTUELLE
DES ENTREPRISES DE TRAVAIL
TEMPORAIRE

Frédéric DUBOIS
SOMUDIMEC

Bertrand FONTAINE
BPIFRANCE REGIONS

Benoît HOINE
CRESERFI - CRÉDIT
ET SERVICES FINANCIERS

Olivier MERCIER
INTERFIMO

Claude PHILIP
CAUTIALIS

Jean-Pierre STEPHAN
SOCAF - SOCIÉTÉ DE CAUTION
MUTUELLE DES PROFESSIONS
IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

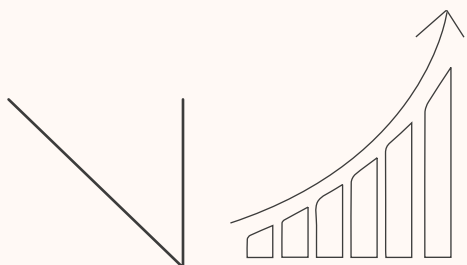
Membres suppléants

Stelly BERALD
FIMIPAR

Sylvain FAUCHARD
CAMCA - CAISSE
D'ASSURANCES MUTUELLES
DU CRÉDIT AGRICOLE

Eric HOLZINGER
SOCOREC

Pascal MARGERIN
FONDS RÉGIONAL DE
GARANTIE HAUTS-DE-FRANCE



Commission des Prestataires de Services d'Investissement

À l'issue de la réunion du 26 septembre



Président
Philippe de Saint Martin
COGEFI

Vice-Présidents

Marine AUROUSSEAU
SCHRODER INVESTMENT
MANAGEMENT (EUROPE) S.A.

Axel CHAMPEIL
CHAMPEIL

Membres

Sophie BONGENAAR
EUROTITRISATION

Charles BOUFFIER
OFI INVEST ASSET
MANAGEMENT

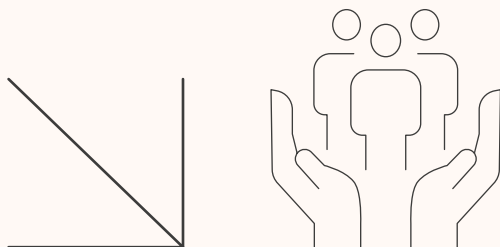
Alain DUMAS
ALLIANZ BANQUE

Frédéric FOUQUET
AMUNDI

Dominique GOIRAND
FINANCIÈRE D'UZÈS

Micaela SEPULCHRE
FINANCIERE MEESCHAERT





Commission Sociale



Présidente
Solenne Lepage
ASF

Membres

Aurélia ANDREU
CRESERFI

Nathalie CORCY
COFIDIS

Roxane DEMONFAUCON
FRANFINANCE

Isabelle GAUTIER
FACTOFRANCE

Thibaud GODARD
BNP PARIBAS FACTOR

Karine GOLDENBERG
RIA FRANCE

Aurélie HERNOT
ARKEA FINANCEMENTS &
SERVICES

Sandrine HICHARD-ROBIN
CRÉDIT LOGEMENT

Sylvie LAFFITTE
ELEVA CAPITAL

Maryll ORUEZABAL
SCHRODER INVESTMENT
MANAGEMENT EUROPE

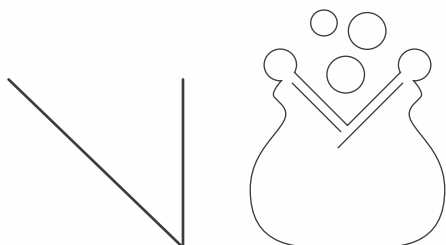
Fabrice POMONTI
DIAC

Virginie RAMOS
EUROPÉENNE DE
CAUTIONNEMENT S.A. - E.D.C.

Rémi RASO
CRÉDIT AGRICOLE LEASING
& FACTORING

Jordan SAVOYEN
CARREFOUR BANQUE





Comité Fiscal



Président

Yves-Marie Legrand
ASF

Membres

Pascale ALBOUY
BPCE LEASE

Naima BENHAMMOU
CARREFOUR BANQUE

Charlotte DONNADIEU-LEROY
CCF SFH

Edith DORIEUX
GROUPE BPCE

Jean ERGAN
SOCIÉTÉ GENERALE

Camille GAROFALO
BPCE SFH

Alban KAUZMAN
CA CONSUMER FINANCE

Karine LEBLANC
CAISSE FEDERALE DE CREDIT
MUTUEL

Stéphanie LEBOVICI
BNP PARIBAS

Béatrice LEROY
LA BANQUE POSTALE

Nicolas MILLET
RCI BANQUE

Hélène MONTREDON
BPIFRANCE

Lionel PEDRETTI
CA LEASING & FACTORING

Christophe DU PLESSIS
CRÉDIT MUTUEL REAL ESTATE
LEASE

Philomène RANSAC
BPCE LEASE

Sophie SOARES-DAUMAS
BNP PARIBAS Lease Group

Natacha URBIN
BNP PARIBAS PERSONAL
FINANCE - BNP PARIBAS PF

Boris VALAT
CRÉDIPAR - COMPAGNIE
GÉNÉRALE DE CRÉDIT
AUX PARTICULIERS



Données sociales 2024 : État des lieux de la profession



écrit par
Franck Bergeron,
Secrétaire général

Le 25 juin 2025, la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) a examiné le rapport « Données sociales 2024 », dressant un panorama complet de la situation de l'emploi, des salaires et de la formation professionnelle au sein de la branche des sociétés financières.

Une profession féminisée, qualifiée et jeune

Au 31 décembre 2024, les 214 entreprises membres de l'ASF regroupaient près de 29 700 salariés. Le profil du personnel se distingue par une forte féminisation (60 %), une qualification élevée (63 % de cadres) et une moyenne d'âge relativement jeune (42,6 ans).





Une croissance modérée de l'emploi

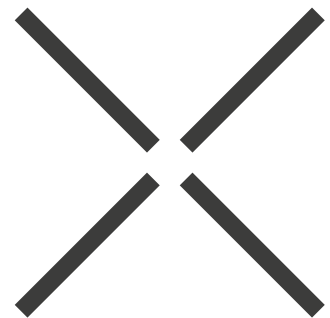
L'année 2024 a connu une progression globale des effectifs de +0,9 %, marquant un léger ralentissement par rapport à 2023 (+1,5 %). Les CDI ont augmenté de +1 %, tandis que les embauches reculent à +10,2 % (contre +12,6 % en 2023). Les cadres voient leurs effectifs croître de +3,3 %, à l'inverse des techniciens dont les effectifs diminuent de -2,4 %. Le taux de transformation des CDD en CDI reste modeste (3,2 %), et les ruptures de CDI sont principalement dues aux démissions (3,6 %, contre 4,4 % en 2023).

Des évolutions salariales contrastées

Le salaire annuel brut médian s'élève à 46 679 €, en forte hausse par rapport à 2023 (45 666 €). Toutefois, des écarts de rémunération subsistent entre femmes et hommes, notamment chez les cadres confirmés (-12,7 %) et les cadres supérieurs (-11,6 %). Chez les techniciens, les écarts sont plus faibles, voire inexistantes dans certaines catégories, mais tendent à se creuser chez les techniciens supérieurs.

Une dynamique de formation soutenue

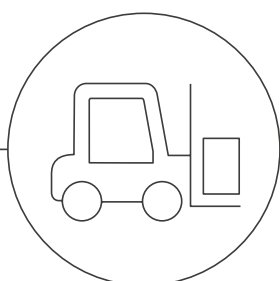
Dans le périmètre de l'Opco ATLAS (entreprises rattachées à la branche), 51 021 salariés ont été recensés dans 9 579 entreprises, majoritairement de petite taille. L'alternance reste stable avec 2 735 contrats signés, pour une durée moyenne de 16 mois. Le plan de développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés affiche un taux de recours de 11 %, avec 2 444 stagiaires formés, principalement dans les domaines Banque-Assurance, Informatique et Langues (domaines de formation ciblés par la CNPE). Les cofinancements FNE ont permis de former 630 salariés sur des thématiques innovantes telles que l'IA, la cybersécurité ou la fresque du climat.



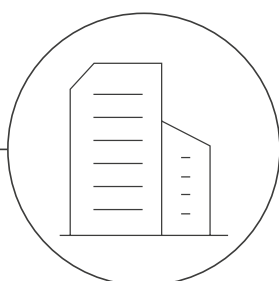
L'activité des établissements spécialisés



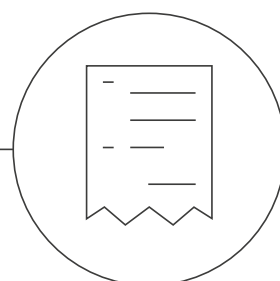
écrit par
Frédéric Le Clanche,
Responsable du service
Études Statistiques



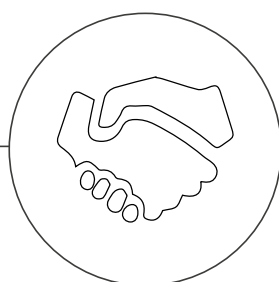
**Financement locatif
de l'équipement
des entreprises**



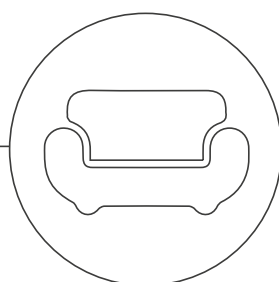
**Crédit-bail
immobilier**



Affacturage



Caution



**Crédit à la
consommation**

L'ASF (Association française des Sociétés Financières) regroupe l'ensemble des établissements spécialisés : quelque 240 entreprises (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisé, banques spécialisées et entreprises d'investissement).

Les activités des membres de l'ASF sont multiples : le financement de l'équipement des particuliers (avec le crédit à la consommation - où les adhérents de l'ASF représentent près de 50 % du total des opérations -), le financement des investissements des entreprises et des professionnels (investissements d'équipement et investissements immobiliers par crédit-bail, autres financements locatifs et financements classiques), les services financiers (affacturage, cautions, titrisation), les services d'investissement (ensemble des métiers relatifs aux titres et autres instruments financiers).

Hausse modérée de l'activité au premier semestre

Malgré un contexte économique agité, l'activité des établissements spécialisés demeure globalement en légère croissance au premier semestre 2025, à l'exception des financements locatifs de l'équipement des entreprises dont la tendance baissière se poursuit.

INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

FINANCEMENTS LOCATIFS DE L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES



-6,9%



En bref

Pour le deuxième semestre consécutif, les financements locatifs de l'équipement des entreprises et des professionnels reculent : -6,9% à 17,5 Mds d'euros au premier semestre 2025.

CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER



+5,1%



En bref

Le crédit-bail immobilier progresse à nouveau au premier semestre 2025 de +5,1% par rapport au premier semestre 2024. Le niveau de production atteint 1,7 Md d'euros.

TRÉSORERIE

AFFACTURAGE



+1,1%



En bref

Le marché de l'affacturage enregistre une très légère hausse au premier semestre 2025 de +1,1% à 214,3 Mds d'euros.

GARANTIE

CAUTIONS



+1,4%



En bref

Les engagements hors-bilan des sociétés de caution progressent de +1,4% à 981,9 Mds d'euros.

CONSOMMATION

CRÉDIT À LA CONSOMMATION



+1,1%



En bref

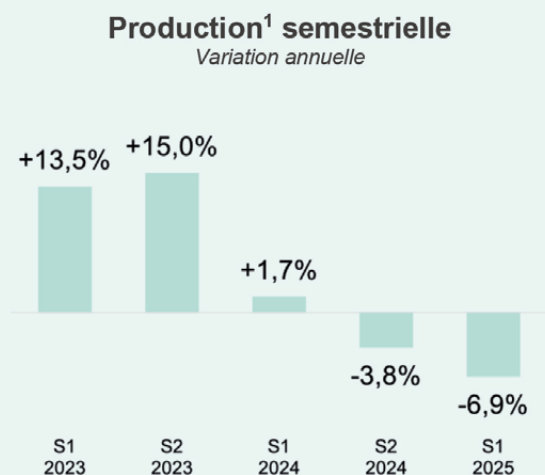
Hausse mesurée du crédit à la consommation au premier semestre 2025 : +1,1% à 23,8 Mds d'euros.

% d'évolution par rapport à la même période de 2024



FINANCEMENTS LOCATIFS DE L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

Nouvelle baisse de l'activité -6,9%



¹ Production : analyse de l'activité en termes de flux de nouvelles opérations initiées pendant une période donnée (nouveaux crédits ou nouveaux investissements pour les opérations de crédit-bail).

² Au sens de la loi du 2 juillet 1966

La dégradation du marché des financements locatifs, destinés à l'équipement des entreprises et des professionnels, observée en 2024 se confirme au premier semestre 2025 : **-6,9%** avec **17,5 Mds d'euros** de nouveaux investissements. Le rythme trimestriel de décline de l'activité a été régulier durant le semestre. En effet, une baisse de -7,5% au premier trimestre a laissé place à un recul de -6,3% au deuxième trimestre 2025.

Cette baisse globale a touché l'ensemble des produits. La **location avec option d'achat (LOA)** recule de **-9%** au premier semestre et s'établit à **10,9 Mds d'euros**, dont 8,8 Mds d'euros de crédit-bail mobilier *stricto sensu*² (-8,7%) et 2,1 Mds d'euros d'opérations connexes sur voitures particulières (-10,1%).

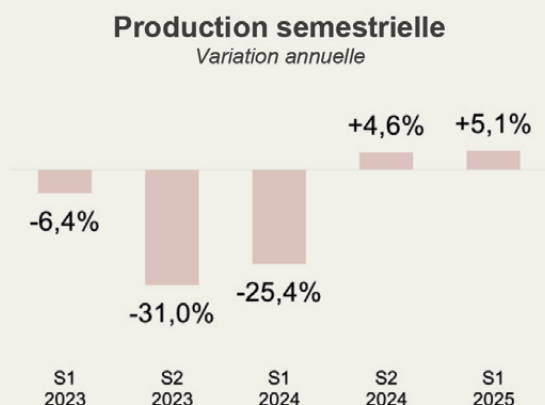
En parallèle, les opérations de **location sans option d'achat** fléchissent de **-3,2% à 6,6 Mds d'euros**. Dans le détail, la location financière se contracte de -6,6% à 2,8 Mds d'euros, tandis que la location longue durée, avec 3,8 Mds d'euros, est en quasi-stagnation (-0,5%) par rapport au premier semestre 2024.

Enfin, les établissements spécialisés ont aussi octroyé, au cours de la première moitié de l'année, des financements d'équipement sous forme de crédits classiques. Le montant de ces investissements s'élève à 1,8 Md d'euros, en repli de -8,1%.



LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Le marché poursuit son redressement +5,1%



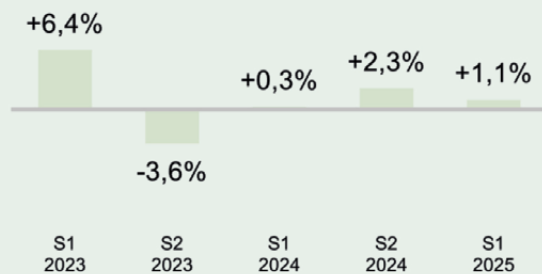
Le redressement du crédit-bail immobilier se poursuit à un rythme modéré au premier semestre 2025. La production marque une croissance de **+5,1%** avec **1,7 Md d'euros** de nouveaux contrats signés, soit un niveau d'activité encore en-deçà de celui atteint avant le décrochage du second semestre 2023 et du premier semestre 2024. Exprimée en année glissante, la production cumulée (locaux industriels et commerciaux, bureaux, autres) s'élève à 3,8 Mds d'euros, contre 5 Mds d'euros observés il y a deux ans.

Pour leur part, les Sofergie enregistrent une nette contraction de la production : -23,6% par rapport au premier semestre 2024. Ainsi, le montant des nouveaux investissements initiés par les Sofergie dans le domaine des économies d'énergie et de l'environnement s'établit à moins de 1 Md d'euros au premier semestre 2025.

**AFFECTURATION**

Croissance au ralenti +1,1%

Production³ semestrielle *Variation annuelle*



Au premier semestre 2025, le montant des créances prises en charge par les sociétés d'affacturation s'élève à **214,3 Mds d'euros**, en hausse ralentie de **+1,1%** par rapport aux six premiers mois de l'année précédente. L'évolution a été toutefois inégale au cours de la période : alors que le premier trimestre a enregistré une croissance de +4%, le deuxième trimestre 2025 a été mal orienté, accusant un repli de -1,6%.

Dans le détail, l'affacturation **domestique**, toujours majoritaire avec **133,4 Mds d'euros**, se contracte de **-1%** au premier semestre. A l'inverse, les opérations réalisées à l'**international**⁴ progressent de **+4,6%** à **80,9 Mds d'euros**.

³ Pour l'affacturation, la notion de production correspond au montant des créances prises en charge dans le cadre d'un contrat d'affacturation (hors opérations de « floor plan » et de forfaitage).

⁴ Il s'agit des opérations d'affacturation réalisées, par des factors situés en France, à l'exportation, à l'importation ou avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger. Il ne s'agit pas de l'activité des filiales étrangères.

**LES SOCIÉTÉS DE CAUTION**

La tendance s'améliore +1,4%

Encours⁵ des engagements hors-bilan *(glissement sur douze mois)*



Après des années fastes, l'activité des cautions a connu un fort ralentissement de son activité depuis 2023, jusqu'à enregistrer la baisse inédite de fin juin 2024. Toutefois, la tendance s'améliore depuis lors : les engagements hors-bilan des sociétés de caution progressent à fin juin 2025 de **+1,4%** en glissement annuel, après +0,1% six mois plus tôt.

Le montant de ces engagements atteint **981,9 Mds d'euros**, dont une majorité de garanties délivrées en couverture de crédits destinés aux particuliers (922,4 Mds d'euros).

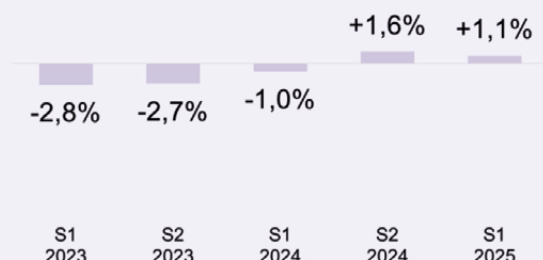
⁵ L'indicateur statistique présenté ici est de nature différente des autres activités. Il fait référence à la notion de stock existant à une date donnée.



CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Progression mesurée de l'activité +1,1%

Production semestrielle
Variation annuelle



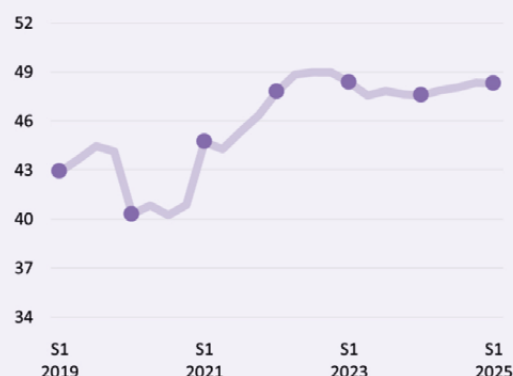
Pour le marché du crédit à la consommation, la tendance demeure à la hausse modérée. Au premier semestre 2025, le montant des crédits octroyés par les établissements spécialisés enregistre une légère hausse de **+1,1%**, soit **23,8 Mds d'euros**. L'activité s'est toutefois un peu dégradée au cours du semestre : si le premier trimestre s'est inscrit en hausse de +2,2%, le deuxième trimestre est ressorti, quant à lui, à un niveau de production identique à celui du printemps 2024.

Les évolutions diffèrent aussi selon les produits :

- Avec 5,8 Mds d'euros, les **prêts personnels** continuent leur redressement en augmentant de +10,2% au premier semestre 2025, après avoir fortement chuté en 2023 du fait de la hausse des taux d'intérêt. Ainsi, après une hausse de +13,5% au premier trimestre de 2025, les nouveaux financements ont progressé de +7,2% au printemps.
- Les **crédits renouvelables** ont enregistré une faible croissance de +0,5% au premier semestre à 5,1 Mds d'euros. Toutefois, la tendance est à l'amélioration : après un premier trimestre en léger recul (-0,8%), les nouvelles utilisations ont augmenté au deuxième trimestre (+1,7%).
- À l'inverse, la conjoncture n'a pas été favorable aux financements d'**automobiles neuves** qui reculent de -5,5% durant le semestre à 5,1 Mds d'euros, avec une baisse plus marquée au deuxième trimestre (-7,4% après -3,7% au premier). Cette performance englobe cependant des réalités différentes selon le mode de financement.

Production

Année mobile (Mds d'euros)



Les opérations de LOA⁶, qui représentent désormais 92% des financements⁷ de voitures neuves, marquent le pas (-4,6% à 4,6 Mds d'euros), mais moins lourdement que les prêts affectés qui continuent leur chute (-14,8% à 0,4 Md d'euros).

- Avec 2,8 Mds d'euros, les financements d'**automobiles d'occasion** sont, quant à eux, en léger retrait de -0,8% au premier semestre (+0,7% au premier trimestre et -2,2% au deuxième). Les prêts affectés, qui restent majoritaires avec 1,5 Md d'euros, sont en net recul au premier semestre (-16,7%), tandis que les opérations de LOA⁶ grimpent de +28,8% pour atteindre 1,3 Md d'euros. Ainsi, la LOA⁶ constitue désormais 45% des financements⁷ d'automobiles d'occasion.
- Les financements affectés à l'**amélioration de l'habitat et aux biens d'équipement du foyer** ont enregistré une légère hausse au premier trimestre (+1,3%) et au deuxième (+1,1%) Ainsi, sur l'ensemble du semestre la production progresse de +1,2% pour un montant de 2,6 Mds d'euros.
- En parallèle, les prêts affectés aux **autres biens ou services** (bateaux de plaisance, voyages de loisirs, deux-roues...) augmentent légèrement de +0,9% à 2,1 Mds d'euros (respectivement +0,1% et +1,7% aux premier et deuxième trimestres).
- A ces financements s'ajoutent des opérations de **location sans option d'achat**⁸ auprès des particuliers. Au premier semestre 2025, le montant de ces opérations s'élève à 1 Md d'euros, en net repli de -36,7%.

⁶ Location avec Option d'Achat.

⁷ Hors financements par prêt personnel.

⁸ Location sans option d'achat d'automobiles pour la quasi-totalité.

Données chiffrées

PRODUCTION (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} semestre 2024*	Au 1 ^{er} semestre 2025	Variation 2025 / 2024
ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS	20 736	19 288	-7,0 %
Crédit classique	1 937	1 781	-8,1 %
Location de matériels	18 799	17 507	-6,9 %
Crédit-bail mobilier et autres opérations de LOA ⁽¹⁾	11 966	10 891	-9,0 %
• Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966)	9 665	8 822	-8,7 %
• Autres opérations de LOA ⁽¹⁾ (voitures particulières)	2 301	2 070	-10,1 %
Location sans option d'achat ⁽²⁾	6 833	6 616	-3,2 %
• Location financière	3 036	2 836	-6,6 %
• Location longue durée	3 797	3 779	-0,5 %
ÉQUIPEMENT DES PARTICULIERS ⁽³⁾	25 089	24 756	-1,3 %
CRÉDIT À LA CONSOMMATION ⁽⁴⁾	23 508	23 756	+1,1 %
Crédit classique	17 381	17 613	+1,3 %
Crédits affectés	7 031	6 701	-4,7 %
Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit)	5 077	5 101	+0,5 %
Prêts personnels (y compris rachats de créances)	5 273	5 811	+10,2 %
Location	7 708	7 143	-7,3 %
Location avec option d'achat	6 127	6 143	+0,3 %
Location sans option d'achat	1 581	1 001	-36,7 %
IMMOBILIER D'ENTREPRISE	2 838	2 622	-7,6 %
Sofergie	1 254	958	-23,6 %
Crédit-bail immobilier	1 584	1 664	+5,1 %
AFFACTURAGE ⁽⁵⁾	212 043	214 300	+1,1 %

ENGAGEMENTS HORS-BILAN (en millions d'euros)	Au 30 juin 2024*	Au 30 juin 2025	Variation 2025 / 2024
SOCIÉTÉS DE CAUTION	968 185	981 910	+1,4 %

* Les chiffres concernant 2024 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 30 juin 2025. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) LOA : Location avec Option d'Achat.

(2) Les opérations de location sans option d'achat peuvent relever de deux catégories :

- Les opérations de location financière sont des opérations sans option d'achat dans lesquelles le locataire choisit le fournisseur ainsi que le bien dont il connaît et, le cas échéant, négocie lui-même le prix. Les contrats de ce type sont conclus pour une durée irrévocable, les loyers sont indépendants de l'utilisation du matériel.
- Les opérations de location longue durée sont des opérations sans option d'achat ne répondant pas aux critères définissant la location financière.

(3) Le financement de l'équipement des particuliers est composé du crédit à la consommation ainsi que des opérations de location sans option d'achat avec les particuliers. Le suivi statistique des opérations de location sans option d'achat est trimestriel et non mensuel comme pour le crédit à la consommation.

(4) Le crédit à la consommation comprend les financements par crédit classique (crédits affectés, crédits renouvelables et prêts personnels) ainsi que les opérations de location avec option d'achat. Les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers n'étant pas assimilées à des crédits, en sont donc exclues.

(5) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.



Attention aux fraudes : protégez vos données et vos finances



écrit par
Marie-Anne Bousquet-Suhit,
Responsable du service
Financement des particuliers
et des entreprises



Petya Nikolova,
Chargée d'études

Une campagne de sensibilisation menée conjointement par l'ASF et les associations de consommateurs, en collaboration avec l'INC

Les fraudes par manipulation se multiplient et touchent de plus en plus de consommateurs. Elles sont sophistiquées et de plus en plus difficiles à éviter.

Afin de sensibiliser le grand public, les établissements spécialisés dans le crédit

à la consommation, membres de l'ASF, avec le soutien de l'INC et l'implication active des organisations de consommateurs avec lesquelles l'ASF entretient un dialogue continu, ont lancé une campagne d'information sur les réseaux sociaux.

Ce lancement a fait l'objet d'un communiqué de presse cosigné par 8 associations de consommateurs¹ :



PIÈGES À ÉVITER

- **Ne communiquez jamais vos informations sensibles**, telles que les numéros de carte bancaire, les identifiants ou les mots de passe de votre espace client en ligne.
- **Méfiez-vous ! Si votre interlocuteur vous met sous pression** prétextant une urgence pour fraude, raccrochez et appelez votre établissement de crédit en utilisant les coordonnées publiques que vous trouverez sur son site internet.
- **En cas d'impayé sur votre crédit**, un conseiller peut être amené à vous contacter, mais **ne vous demandera jamais de transférer de l'argent à un tiers**. En cas de doute, raccrochez immédiatement et contactez directement votre établissement de crédit.
- Lorsque vous faites une demande de crédit en ligne ou par téléphone, un sms avec un lien peut être utilisé pour recueillir votre consentement, mais ceci s'inscrit nécessairement dans un parcours d'octroi de prêt. **Soyez vigilants si vous n'êtes pas à l'initiative de cette demande !**
- **Méfiez-vous toujours des offres trop alléchantes et des prêts trop faciles à obtenir**. Si une offre semble trop belle pour être vraie, il y a une forte probabilité qu'il s'agisse d'une tentative d'escroquerie.
- **Si vous pensez être victime d'une fraude**, réagissez vite et contactez sans délai votre établissement de crédit, qui pourra vous guider dans vos démarches pour limiter les conséquences de la fraude et éventuellement récupérer les fonds.

Des vidéos pédagogiques pour prévenir les fraudes

L'ASF et ses partenaires ont créé trois vidéos pédagogiques, disponibles sur le site de l'ASF, destinées à renforcer la vigilance des consommateurs, leur apprendre à mieux repérer les arnaques, à protéger leurs données personnelles et adopter les bons réflexes pour limiter les conséquences des tentatives de fraude sur leurs finances.

Ces « tutos de la conso » offrent des conseils pratiques sur trois thématiques :



J'ai un doute sur l'établissement de crédit qui me contacte : que faire ?

Fraude au faux courtier : de quoi s'agit-il ?



Je suis victime d'une fraude : que faire ?

1. ACLC (Association citoyenne et laïque des consommateurs) – ADEIC (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur) – AFOC (Association Force Ouvrière Consommateurs) – ALLDC (Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs) – CNAFAL (Conseil National des associations familiales laïques) – CSF (Confédération Syndicale des Familles) – Familles de France – Indecosa-CGT





Attention aux fraudes (suite)

La campagne fait un focus particulier sur la fraude au faux courtier qui existe depuis plusieurs années mais reste assez méconnue du grand public. Une recrudescence des cas est observée depuis 2024.

Cette fraude est particulièrement dangereuse, car elle repose sur l'usurpation d'identité des prêteurs et des organismes officiels et la manipulation des consommateurs, qui se retrouvent avec plusieurs crédits à rembourser.

Les membres de l'ASF ont également souhaité, avec ces vidéos, attirer l'attention du grand public sur une nouvelle forme d'escroquerie qui consiste à obtenir d'un consommateur le RIO (relevé d'identité opérateur) de son téléphone portable ce qui permet de changer d'opérateur en conservant son numéro de téléphone. Le fraudeur peut ainsi prendre le contrôle de la ligne téléphonique de sa victime et valider des opérations de paiement en toute discrétion puisqu'il recevra les codes d'authentification directement sur son téléphone portable.

Les vidéos ont fait l'objet, depuis le 7 juillet 2025, d'une série d'actions de communication digitale, notamment sur les réseaux sociaux, menées par l'ASF et l'INC.

Elles sont largement relayées par les associations de consommateurs et établissements spécialisés, membres de l'ASF.

Financements

Financement de l'équipement des particuliers

Transposition de la directive sur les crédits aux consommateurs (DCC)

L'ordonnance de transposition de la directive a été publiée au Journal Officiel du 4 septembre. Elle doit maintenant être ratifiée dans un délai de trois mois.

Plusieurs points, modifiés suite au passage du texte en Conseil d'État, ont suscité des réactions de la part des adhérents de l'ASF. On relève notamment que le périmètre de l'exemption offerte aux grandes plateformes de vente en ligne ne suit pas fidèlement le texte de la directive.

En parallèle, les travaux sur les textes réglementaires se poursuivent en lien avec la Direction générale du Trésor pour que l'ensemble du dispositif soit prêt en novembre, comme exigé par la directive.

Les points d'attention de l'ASF sont, en particulier :

- le niveau des seuils applicables aux activités de paiements fractionnés déclenchant l'obligation d'inscription à l'ORIAS,
- les services de conseil aux personnes endettées vers lesquels les prêteurs devront, à terme, orienter une partie des emprunteurs,
- et l'adaptation de la fiche européenne d'informations précontractuelles.

Transposition de la directive sur la vente à distance de services financiers

La directive relative aux contrats de services financiers conclus à distance, publiée au JOUE du 28 novembre 2023, est en cours de transposition. Les États membres ont jusqu'au 19 décembre 2025 pour adopter des mesures de transposition qu'ils appliqueront à partir du 19 juin 2026.

Les principaux apports du texte sont les suivants :

- le principe de prévalence des règles sectorielles, quel que soit leur niveau de détail, pour ce qui concerne les dispositions relatives aux obligations d'information précontractuelle, le droit de rétractation et les explications adéquates.
- L'ASF a été très vigilante à ce que ce principe soit bien intégré dans l'ordonnance de transposition,



- l'obligation générale (au-delà des services financiers) de mettre en place « une fonctionnalité de rétractation », facilement accessible au consommateur.

Enfin, le choix a été fait par le gouvernement d'insérer dans le texte l'exigence d'une signature et l'acceptation de l'offre par le consommateur sur support durable lorsque le contrat à distance est conclu par téléphone.

Loi renforçant la lutte contre toutes les fraudes aux aides publiques - exemption pour les activités de recouvrement

Certains membres de l'ASF sont inquiets du développement d'applications fournies par les fabricants de smartphones ou de filtres anti-spam activés (*parfois par défaut*) par les opérateurs de téléphonie pour bloquer les appels provenant de numéros polyvalents vérifiés.

Les appels sont jugés par les consommateurs comme frauduleux, ce qui conduit à un pourcentage de joignabilité très faible notamment par les services de recouvrement des établissements qui utilisent des systèmes automatisés d'appels.

Sensibilisé à cette problématique, le gouvernement a prévu, dans la loi renforçant la lutte contre toutes les fraudes aux aides publiques du 30 juin 2025, la création d'une nouvelle catégorie de numéros pour les appels, effectués par automates, concourant à un objectif d'intérêt général. Seraient visées les activités de recouvrement ainsi que le secteur des sondages d'opinion. Une liste des organisations pouvant être affectataires d'un numéro de cette nouvelle catégorie sera fixée par arrêté des ministres chargés de la consommation et des communications électroniques. L'ASF a veillé à intégrer à cette liste les établissements de crédit à la consommation au titre de leurs activités de recouvrement de créances.

En parallèle, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) a lancé une consultation publique sur un projet de décision modifiant son plan de numérotation afin de tenir compte notamment de cette nouvelle disposition.

Dans ce cadre, l'ARCEP propose la création d'une catégorie de numéros polyvalents qui sont les seuls à pouvoir être utilisés pour les appels et messages concourant à un objectif d'intérêt général.

L'ASF s'est associée à la réponse faite par le Medef, également mobilisé sur le sujet.

Reconduction du dispositif de leasing social

Début juillet, le gouvernement a annoncé la reconduction du dispositif de location « sociale » de voitures électriques, dans le cadre d'un programme de certificats d'économie d'énergie (CEE) créé fin juin.

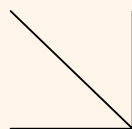
Comme annoncé lors du Conseil de planification écologique du 31 mars 2025, la prise de commandes a ouvert le 30 septembre pour les ménages, selon les mêmes modalités que la première édition. Il est anticipé que l'enveloppe d'environ 50 000 véhicules sera très vite consommée.

Les principaux points qui posent difficultés aux adhérents de l'ASF sont :

- la condition relative au loyer d'entrée, qui impose qu'au moins 20 % du volume de véhicules d'un loueur soit proposé, au titre du dispositif, à un loyer inférieur ou égal à 140 € TTC/mois,
- le fait que le vol du véhicule ne soit toujours pas considéré comme un cas de force majeure permettant une résiliation anticipée du contrat sans obligation de remboursement de l'aide.

Rénovation énergétique

À la demande de la FBF et de l'ASF, l'IFOP a réalisé, pour la troisième fois consécutive, une enquête sur le financement de la rénovation énergétique.



QUELQUES CHIFFRES CLÉS ISSUS DE L'ENQUÊTE

43 % des propriétaires ont effectué des travaux de rénovation énergétique depuis janvier 2021 et 29 % déclarent vouloir en faire, une part en légère baisse depuis l'enquête de 2023.

78% des propriétaires considèrent que le frein principal à la réalisation de travaux est la difficulté à obtenir des aides (41 %) et à trouver des artisans de qualité et disponibles (37 %). Ce résultat est resté stable depuis la dernière étude.

Une majorité des propriétaires ayant réalisé des travaux ont eu recours à au moins une aide publique (43 %) ou un crédit (41 %) :

- Ma Prime Rénov' est l'aide perçue dans près de 7 cas sur 10.
- L'EcoPTZ confirme son succès et devient la solution de crédit la plus utilisée.

Parmi les propriétaires ayant bénéficié d'une aide, 8 sur 10 affirment qu'ils n'auraient pas pu réaliser ces travaux (en partie ou en totalité) sans les aides publiques, une proportion qui reste stable.

S'établissant à 20 928 €, le montant moyen des travaux de rénovation énergétique a augmenté. En 2023 il s'élevait en effet à 18 563 €.

Les travaux réalisés depuis 2021 portent essentiellement sur l'isolation (46 %), l'installation de fenêtres et survitrage (33 %) ou le remplacement du système de chauffage (30 %). L'installation de panneaux photovoltaïques est toutefois en constante progression (10 % en 2023 et 16 % en 2025).

90 % des propriétaires sont satisfaits de la qualité des travaux réalisés. La satisfaction globale liée aux démarches bancaires (délais et démarches à effectuer pour obtenir les prêts) progresse par rapport à 2023.



Financement des entreprises

Prudentiel : mandat de l'EBA sur les expositions en leasing

Un mandat a été donné à l'EBA pour analyser les paramètres d'une pondération « adéquate » des risques afférents aux expositions en leasing, devant donner lieu à un rapport attendu au plus tard en juillet 2027. Les échanges avec l'EBA engagés depuis fin 2024 sous l'égide de Leaseurope ont porté sur la méthodologie et la nature des données à collecter pour mener à bien l'analyse.

L'EBA fait finalement le choix de cibler les maisons-mères de 160 établissements européens, dont prioritairement ceux qui appliquent la méthode IRB avancée ou fondation. La collecte de données serait lancée en décembre 2025 et clôturée au printemps 2026. L'ASF recommande vivement aux établissements membres de l'ASF filiales de groupes bancaires de mobiliser les équipes des maisons-mères pour participer à la collecte de données. Les conclusions de l'EBA en faveur d'un traitement prudentiel du leasing, de nature à améliorer le ratio de solvabilité, dépendent directement des réponses qui auront été fournies.

Verdissement des flottes automobiles

Les débats menés en France en 2024/2025 ont permis d'obtenir le recentrage de la taxe incitative pour l'électrification des flottes automobiles sur les seules entreprises « affectataires » des véhicules. Depuis, la profession se concentre sur l'initiative législative de la Commission européenne (CE) visant le même objectif et qui a spécifiquement identifié le leasing,

dans sa définition la plus large incluant le crédit-bail, comme un outil privilégié pour l'électrification des flottes d'entreprises en Europe. Dans ce contexte, l'ASF a eu plusieurs rendez-vous européens pour expliquer la distinction entre *financial lease* (opération de crédit) et *operational lease* (opération commerciale). L'ASF a par ailleurs adressé à la Commission européenne sa contribution en réponse au « *Call for evidence for an impact assessment on "Clean company vehicles"* ».

Dans cette réponse, la profession porte plusieurs messages :

- Opposition à ce que des contraintes pèsent sur les acteurs du leasing au sens large,
- Préconisation de reproduire l'exemple français qui cible les entreprises utilisatrices des véhicules,
- Sur le fondement de cette expérience récente, parmi les différentes options stratégiques à évaluer¹, positionnement en faveur de la fixation d'objectifs nationaux,
- En tout état de cause, en raison de la distinction de fonds entre *financial lease* et *operational lease*, si le leasing devait être au centre d'une législation européenne, à tout le moins le leasing financier devrait être exclu du champ.

L'ASF poursuit ses échanges avec les interlocuteurs européens. La proposition législative est annoncée pour la fin de l'année 2025.

1. Fixation d'objectifs nationaux. Règles relatives aux incitations financières pour les véhicules d'entreprise ; Objectifs pour des entités spécifiques.

Aides d'état et crédit-bail

Mi-juillet 2025, la Commission européenne a lancé un appel à témoignages et une consultation publique afin de recueillir des contributions sur la portée et le contenu de la révision du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC). Ce règlement déclare certaines catégories d'aides d'État compatibles avec le marché intérieur si elles remplissent certaines conditions.

La principale difficulté pour le crédit-bail (*financial lease* versus *operational lease*) perdure. En effet, la Commission européenne maintient deux exigences pour l'éligibilité aux aides publiques d'une opération de financement d'équipements professionnels : qu'il s'agisse d'un *financial lease* et que le contrat comporte une obligation d'achat à l'issue du contrat, ce qui n'est pas compatible avec le crédit-bail.

L'ASF poursuit ses actions au sein de Leaseurope et directement auprès de la Commission européenne pour faire valoir l'éligibilité du crédit-bail.

Facturation électronique et opérations de co-baillage

Fin juillet, l'AFNOR a publié deux normes : la première est relative aux « Formats et Profils des messages Factures et Statuts de cycle de vie », la seconde est relative au cas d'usage B2B. Un courrier du 29 août co-signé par la ministre chargée des Comptes publics et la ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat et des PME est venu annoncer des simplifications et tolérances portant sur les obligations de facturation électronique.

Par ailleurs, un annuaire dédié recensant les entreprises et entités publiques assujetties aux obligations d'émettre et de recevoir des factures électroniques a ouvert le 8 septembre 2025. Toute personne ou structure intéressée par la réforme (entreprises, tiers déclarants, collaborateurs, clients, fournisseurs, etc.) peut utiliser cet outil. Près de 80 plateformes agréées sont déjà raccordées à l'annuaire et ont commencé à mettre à jour les adresses de facturation de leurs clients. Plus de 120 000 entreprises sont prêtes à échanger leurs factures électroniques avec une adresse électronique de facturation référencée dans l'annuaire. On rappelle que dès le 1er septembre 2026, toutes les entreprises établies en France et assujetties à la TVA devront obligatoirement transmettre leurs factures sous un format électronique. À compter de cette même date, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, devront pouvoir recevoir une facture électronique et donc avoir choisi une plateforme de dématérialisation partenaire pour la faire. Toutefois, les petites et micro-entreprises auront jusqu'au 1er septembre 2027 pour émettre électroniquement leurs factures. La prochaine loi de finances pour 2026 devrait comporter un article dédié à la facturation électronique pour acter les travaux déjà réalisés.

Échanges avec le Fonds européen d'investissement (FEI) sur les dispositifs de garantie de crédits

L'ASF poursuit ses échanges avec le FEI. La prochaine réunion, prévue en novembre, devrait permettre d'obtenir un retour d'expérience de la part du FEI sur ses consultations menées dans les autres États membres. La réunion permettra aussi un approfondissement des demandes déjà formulées par la profession sur la simplification des modalités d'accès au fonds, notamment sur l'adaptation du formalisme et des exigences à la taille des établissements de taille petite et moyenne, ainsi qu'à la nature d'intermédiaire des crédits-bailleurs dans certains business models.

ET AUSSI...

- Intermédiaires en assurance à titre accessoire
- Cession-bail immobilière
- Location financière et loi Hamon
- ...

Financement et refinancement immobilier

Prudentiel

L'ASF est attentive et s'associe à la note de la FBF relative aux contraintes réglementaires qui brident le marché du financement immobilier. La publication de cette note intervient à l'heure où la libération des capacités de financement du secteur immobilier par les banques est au plus haut de l'agenda européen, l'Union européenne ayant d'ailleurs nommé un Commissaire en charge du Logement. Parmi les contraintes sont notamment abordées celles de l'octroi de crédit instaurées par le HCSF.

Transposition de la directive relative au crédit à la consommation

Dans le prolongement de la publication de l'ordonnance du 3 septembre 2025 relative au crédit à la consommation transposant la directive, la Commission est particulièrement attentive aux obligations de formation applicables aux prêteurs et intermédiaires.

Projet d'ordonnance relative à la transposition de la directive relative à la commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs

Dans le cadre des discussions en cours au sein du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières, l'ASF veille à faire prospérer les demandes de la profession sur la reconnaissance de la prévalence des textes sectoriels, principe posé clairement par la directive (cf. p.27).

Comité consultatif du secteur financier (CCSF) et Groupe de travail assurance emprunteur des crédits immobiliers

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a demandé au CCSF de poursuivre ses travaux sur les contrats d'assurance emprunteur des crédits immobiliers. À ce stade, les discussions portent sur des sujets essentiellement techniques comme le changement d'assurance, les problèmes de rupture de couverture, d'incapacité et d'encours assuré.

CCSF et Groupe de travail sur le modèle français du financement de l'acquisition du logement

À la demande du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, le CCSF a engagé en juin 2025 les échanges sur le modèle français du financement de l'acquisition du logement.

L'un des objectifs est d'obtenir des éléments de consensus à fournir à la Commission européenne qui s'interroge sur le modèle français, assez unique en Europe, assis notamment sur des taux fixes plutôt que variables, une analyse de risque fondée sur la solvabilité des clients plutôt que sur la valeur du bien immobilier et un modèle de garantie par cautionnement plutôt qu'hypothécaire. Les professionnels restent attentifs à la résurgence des suggestions en matière de portabilité et de transférabilité d'un prêt immobilier.

POUR EN SAVOIR PLUS



Marie-Anne Bousquet-Suhit
01 53 81 51 70
ma.bousquet@asf-france.com



Cyril Robin
01 53 81 51 66
c.robin@asf-france.com



Petya Nikolova
01 53 81 51 69
p.nikolova@asf-france.com

ET AUSSI...

- Assurance emprunteur
- Travaux du CCSF
- MaPrimeRénov
- ...





Services financiers

Affacturage

EU Federation Data Pooling Project

Les factors français ont rencontré les représentants de KPMG et d'EUF en charge du projet de base de données prudentielles européenne sur l'affacturage au début de l'été. Les factors ont rappelé que l'adhésion à ce projet reste facultative. Seule la génération de données prudentielles agrégées au niveau européen et à des fins de promotion de l'industrie retient l'intérêt des factors français. Pour l'heure, ils sont en attente de l'étude de faisabilité que doit produire KPMG pour prendre une décision finale éclairée.

Consultation de l'EBA sur le projet de révision de ses orientations sur le défaut

Une consultation de l'EBA est en cours sur NDOD. Dans ce projet d'orientations, EUF a obtenu le relèvement de 30 à 90 jours de délais techniques pour l'affacturage, qui était sa principale demande.

Summit Annuel EUF/FCI – 23-24 mars 2026

La France est en lice pour accueillir le projet de sommet annuel d'EUF en 2026. L'ASF s'est mobilisée et propose différents lieux à Paris ou à proximité pour accueillir cet événement. Les Pays-Bas et la Belgique sont également envisagés pour accueillir l'événement.

Instant Payment Regulation (IPR)

Le règlement européen sur les paiements instantanés ouvre la possibilité de rapprocher les noms et numéros de comptes bancaires au travers d'un service de vérification du bénéficiaire avant d'effectuer un virement. Cette vérification pourrait permettre à un débiteur d'identifier l'existence d'un factor lors du dénouement d'une transaction commerciale. Or, plus de la moitié des opérations d'affacturage européennes se font en mode confidentiel. Ce nouveau règlement pourrait donc poser des difficultés à cette pratique dans certains pays européens où le compte bénéficiaire est celui du factor mais apparaît faiblement

comme étant celui de son client créancier de la transaction commerciale. EUF s'est rapprochée du Conseil européen des paiements (EPC) et de la Fédération bancaire européenne (FBE) pour évoquer ce sujet. Une consultation européenne des factors est en cours pour évaluer leurs pratiques et l'impact de cette réglementation.

Statistiques annuelles européennes

L'activité européenne d'affacturage connaît un ralentissement de sa croissance. La production annuelle s'établit à 2480 milliards d'euros, ce qui représente une croissance de 1 %, soit la croissance la plus faible enregistrée par EUF depuis le début de sa collecte de données.

Facturation électronique - Commission AFNOR

Une nouvelle version de la norme AFNOR sur les cas d'usage a été publiée fin juillet sur le site de l'AFNOR. Elle comprend, en annexe, une partie sur le traitement de l'affacturage. Celle-ci est le fruit des échanges qui ont eu lieu au début de l'été au sein du GT n° 2 de l'AFNOR, notamment lors de la session du 4 juillet dédiée à l'examen des observations formulées par les factors.

GT Juridique

Le GT Juridique, qui s'est réuni à de nombreuses reprises depuis le début de l'année 2025, poursuit ses travaux d'élaboration d'une convention de Place pour les opérations de syndication des factors.

L'intégralité de la convention a été revue et amendée par les différents services de chaque établissement. Actuellement, le GT s'attache à consolider les revues de chaque établissement et finaliser la convention de Place.

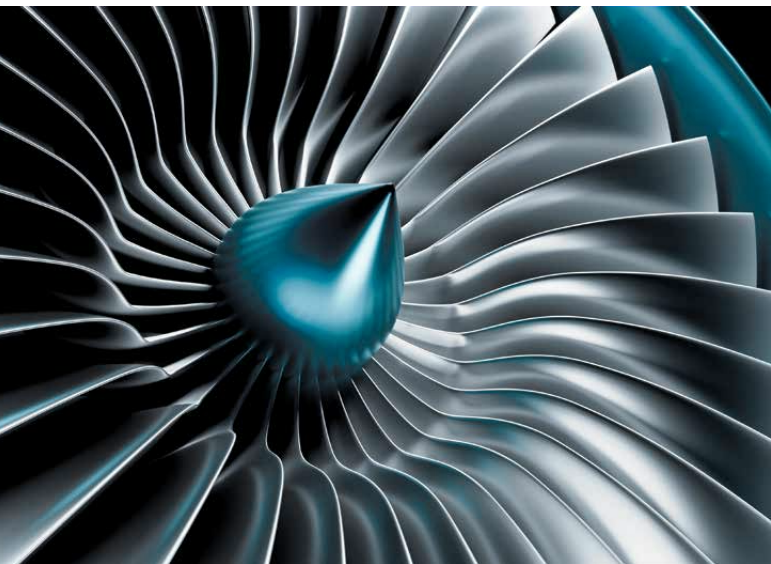
Rapport de l'Observatoire des délais de paiement (ODP) sur l'exercice 2024

Le 10 juillet dernier, l'ODP a rendu son rapport annuel pour l'année 2024.

Comme chaque année, l'ASF y a contribué : l'affacturage est présenté comme une solution aux délais/retards de paiement. Le rapport renvoie également, en bibliographie, aux enquêtes complémentaires annuelles de l'ASF.

Rencontre avec le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS)

Le GIFAS, les grands donneurs d'ordre qu'il représente, les factors français et l'ASF se sont rencontrés le 16 mai. Les donneurs d'ordre et les factors ont pu, à cette occasion, exposer les questions, difficultés ou contraintes qu'ils rencontrent pour développer et financer efficacement la filière aéronautique française, dont les besoins de financement de BFR sont importants. Un nouveau point a eu lieu le 30 septembre avec le GIFAS.



Évolution de la réglementation européenne sur les retards de paiement

Le projet de règlement (*Late Payment Regulation*) connaît un blocage au Conseil depuis qu'un courrier, signé par 14 États (majorité de blocage au Conseil), a été envoyé à la Commission européenne le 7 juin 2024. Ce courrier demandait la modification de la nature du texte de règlement à directive. Pour que cette procédure aboutisse, il serait nécessaire que la Commission européenne retire d'abord le projet de règlement, pour en présenter un nouveau sous la forme d'une directive. La Commission européenne n'a, pour l'heure, pas répondu à la lettre des États membres et le projet de règlement demeure inscrit à son programme de travail, traduisant sa volonté de maintenir le projet.

Toutefois, la présidence danoise¹ du Conseil a décidé de reprendre les négociations et programmé une réunion en octobre – ce qui constitue un appel à la vigilance.

1. 1^{er} juillet au 31 décembre 2025.

2. Art L313-50 du Code monétaire et financier.

3. Art. L312-10 II du Code monétaire et financier.

Caution

Rencontre avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI)

Le FEI a proposé de mettre en place un canal privilégié d'échanges avec l'ASF, en particulier avec ses adhérents des métiers de la caution et du crédit-bail. Le 12 mai dernier une réunion d'échanges a été organisée entre le FEI et des représentants des Commissions Cautions et Crédit-bail sur les différentes étapes des procédures d'accès et de suivi des relations contractuelles dans le cadre des interventions en garantie du FEI. Cette réunion constituait une première et un format test pour le FEI avant d'étendre la pratique au reste de l'Union. L'objectif est d'optimiser les relations entre le Fonds et ses intermédiaires financiers et d'aborder au mieux les échanges dans le cadre du prochain programme pluriannuel. Un certain nombre de points de blocage ont été mis à jour lors de cette première session et une réunion de suivi entre l'ASF et le FEI est prévue en novembre.

FGDR

À la suite de la récente mise à jour de son agrément pour refléter la réalité de ses activités, Crédit Logement ne compte plus parmi les adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) et, à ce titre, ne peut plus siéger à son conseil de surveillance. En effet, seuls les établissements de caution agréés pour fournir des cautions réglementées peuvent adhérer au fonds². Le conseil de surveillance du FGDR est composé de douze membres représentant les adhérents au fonds dont un représentant élu par les adhérents au mécanisme de garantie des cautions³. Le FGDR a organisé une élection pour désigner un membre représentant les cautions à laquelle SOCAF, établissement membre de la Commission Caution fournissant des cautions réglementées, s'est portée candidate et a été élu.

Mission dédiée à la transmission-reprise d'entreprises

Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire, a lancé une mission dédiée à la transmission-reprise d'entreprises. L'objectif de cette mission coordonnée par la Direction générale des entreprises (DGE), est de réunir des spécialistes de ce domaine et agir massivement en faveur de la reprise d'entreprises, partout en France, en levant les freins existants. La Commission Caution et l'ASF se proposent d'y participer.

Services d'investissement

Prestataires de services d'investissement

Actualités de la Commission PSI

La Commission PSI s'est réunie le 26 juin et les échanges ont porté notamment sur les dernières actualités européennes (*Retail Investment Strategy* – RIS, Union de l'épargne et de l'investissement - UEI), le dispositif 360° (cf. infra) et les différentes synergies avec la Place (AFG, FBF, AMF...).

La réunion de rentrée de la Commission PSI a eu lieu le 26 septembre et pour la première fois s'est tenue à Bordeaux. À cette occasion, les membres de la Commission PSI ont échangé avec plusieurs interlocuteurs locaux notamment sur l'importance de l'épargne et des marchés financiers dans le financement de l'écosystème local et de l'économie européenne.

Actualités européennes - Contributions ASF

Appel à contribution de la Commission européenne sur les produits d'investissement

La Commission européenne a lancé un appel à contribution visant à nourrir les futures recommandations en matière de produits d'investissement. L'objectif des recommandations à venir est de favoriser l'offre aux particuliers de comptes d'épargne orientés vers le financement des entreprises européennes, dans toute l'Union, à l'aune des meilleures pratiques identifiées, notamment en matière de mesures et procédures fiscales.

L'ASF a rédigé une réponse bâtie autour du Dispositif 360° (cf. infra) et publiée sur le site de la Commission européenne le 4 juillet dernier.

Appel à contribution de l'ESMA concernant le parcours d'investissement des investisseurs de détail

L'objectif de cet appel à contribution est de recueillir les commentaires des parties prenantes afin de mieux comprendre comment les investisseurs de détail utilisent les services d'investissement et de déterminer si des obstacles réglementaires ou non réglementaires peuvent décourager leur participation aux marchés de capitaux.

À cette occasion l'ASF a rappelé que le parcours client devient de plus en plus lourd, tant pour l'investisseur que pour le conseiller (ex: KYC, tests MiFID, etc.). Cette complexité détourne les clients des investissements accompagnés de conseils, au bénéfice de voies d'investissement plus simples, mais avec un champ d'action plus limité tant pour l'investisseur que pour le financement de l'économie. L'ASF a insisté sur la nécessité de recentrer le débat sur le client en lui fournissant des informations facilement compréhensibles et de mettre en place toute disposition visant à promouvoir l'éducation financière.

L'ASF a enfin souligné que la standardisation des questionnaires et l'automatisation des processus conduisent à une forme de déshumanisation du conseil financier.



Label « Finance Europe »

L'ASF soutient l'initiative de label « Finance Europe », initiée le 5 juin dernier par la France et plusieurs autres États-membres européens (Espagne, Luxembourg, Pays-Bas, Estonie, Allemagne, Portugal).

Les orientations adoptées - l'investissement dans les entreprises européennes et la simplicité via des produits existants - convergent avec le Dispositif 360° porté par l'ASF.

Dispositif 360°

L'ASF promeut depuis janvier 2025 une proposition, intitulée Dispositif 360°, pour orienter davantage l'épargne des Français vers le financement dynamique de l'économie, en favorisant les actions européennes. La spécificité de la proposition de l'ASF, fondée sur le PEA, réside dans la promotion d'une incitation à la transmission intergénérationnelle de l'épargne en proposant une fiscalité allégée pour les donations réalisées au profit des jeunes générations dans le cadre du dispositif.

Ainsi l'objectif de cette proposition est d'inciter à la donation, plutôt qu'à la succession, par une fiscalité des donations vers les enfants/neveux et petits-enfants/petits-neveux fortement réduite (5 % en ligne directe et 10 % en ligne collatérale), comme dans beaucoup de pays européens.

L'âge limite de ces donations allégées serait de 75/80 ans (selon les situations) pour les donateurs et toucherait des tranches de donataires jeunes, disposant d'un horizon de placement long, et de forts besoins d'investissement. Seules les sommes transmises et investies en sous-jacents d'actions européennes, au sein du PEA, pourraient bénéficier de ce régime de donation allégées.

**POUR EN SAVOIR PLUS****Antoine de Chabot**

01 53 81 51 68

a.dechabot@asf-france.com**Ricardo Martins**

01 53 81 51 65

r.martins@asf-france.com**Raphaël Ardin**

01 53 81 52 02

r.ardin@asf-france.com

STAGES PROPOSÉS PAR L'ASFFOR

Formations au 4^{ème} trimestre 2025 *

Titre / Animation	Date	Prix	Public concerné	Objectifs
Finance durable : cadre et vision globale Alice FALL	6 novembre	1110 € HT**	Tout collaborateur	• Appréhender les enjeux et contours de la finance durable • Identifier les différents concepts qu'englobe la finance durable • Définir l'écosystème réglementaire qui régit la finance durable
Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail immobilier Valérie MONTRÉ Jacques TORIEL	6 & 7 novembre	1440 € HT**	Cadres confirmés des services juridiques et contentieux des établissements de crédit-bail immobilier	• Approfondir l'étude du crédit-bail immobilier • Analyser les risques juridiques et les garanties associées • Appliquer les procédures contentieuses spécifiques au crédit-bail immobilier • Intégrer les enjeux des procédures collectives
L'analyse financière/ crédit (niveau 2/3) Nicolas van PRAAG	13 & 14 novembre	1440 € HT**	Commerciaux, analystes crédit juniors, comptables souhaitant évoluer vers des fonctions de crédit, responsables d'unités d'exploitation	• Savoir porter un jugement sur l'équilibre financier d'une contrepartie • Décrypter un bilan et un compte de résultat par la mise en place de ratios pertinents de nature à mieux évaluer la solvabilité de la contrepartie à court, moyen et si possible long terme

ASFFOR
ASF FORMATION

* Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

**Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur).

Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.

Titre / Animation	Date	Prix	Public concerné	Objectifs
Se préparer à un contrôle ACPR et en connaître les enjeux Anne COPPIN-THIBEAUX	18 novembre	1110 € HT**	Responsables conformité, responsables lutte anti-blanchiment, contrôleurs internes, auditeurs internes responsables d'assurance, responsable des réseaux, bancassureurs.	• Connaître les missions de l'ACPR et ses domaines d'investigation • Appréhender les différentes phases d'un contrôle • Comprendre l'importance d'un contrôle pour un point de vente • Anticiper un contrôle en adoptant les bonnes pratiques • Promouvoir et mettre en œuvre les bonnes pratiques commerciales et les recommandations de l'ACPR • Gérer le risque de non-conformité dans la conception, la vente ou la gestion de produits ou de services d'assurance • Mettre en œuvre une action de correction
Fondamentaux de la RSE pour les financements spécialisés Guillaume de BODARD Grégoire PHELIP	19 novembre	1440 € HT**	Direction générale, secrétariat général, Directions financières, comptables et juridiques	• Connaître l'approche européenne en matière de durabilité (ESG) • Appréhender les principaux textes applicables aux entreprises, notamment la directive sur le reporting extra-financier des entreprises • Connaître les textes concernant en particulier le secteur financier et se positionner en tant qu'acteur de la finance durable
Les essentiels du CBI N1 Jean-François CAPRON	21 novembre	1110 € HT**	Chargés de clientèle, responsables de comptes	• Identifier et connaître les grands principes du crédit-bail immobilier • Identifier et connaître les différentes structurations possibles en fonction des prérequis du client • Connaître les impacts financiers pour le client des dites structurations • Connaître les principales évolutions possibles d'un contrat de CBI, de sa mise en place à son extinction

* Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

**Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur).

Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.

STAGES PROPOSÉS PAR L'ASFFOR

Formations au 4^{ème} trimestre 2025*

Titre / Animation	Date	Prix	Public concerné	Objectifs
Le crédit-bail immobilier N2 Christian JULHE Bertrand PRODEL Ivan PASTERMATZKY	25 au 27 novembre	1570 € HT**	Tout collaborateur désirant approfondir le crédit-bail immobilier	• Maîtriser les principes de fonctionnement du crédit-bail immobilier • Comprendre l'intérêt du crédit-bail immobilier, ses avantages et inconvénients par rapport à un crédit classique
L'analyse financière/ crédit (niveau 3/3) Nicolas van PRAAG	27 & 28 novembre	1440 € HT**	Crédits managers et contrôleurs de gestion expérimentés	• Porter un jugement éclairé sur des contreparties cotées en Bourse publiant des comptes consolidés en IFRS ou autre • Valoriser une entité cotée
Se perfectionner en CBI et comment le vendre Jean-François CAPRON	2 & 3 décembre	1440 € HT**	Chargés de clientèle, responsables de comptes	• Financer un terrain, une construction, un actif existant avec ou sans travaux • Faire la différence entre le lease-back, la cession-bail et le sale and lease-back • Savoir identifier les réglementations au CBI • Préparer son entretien et lever les objections

ASFFOR
ASF FORMATION

* Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

**Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur).

Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.

Titre / Animation	Date	Prix	Public concerné	Objectifs
Mathématiques financières Nicolas van PRAAG	4 décembre	1440 € HT**	Commerciaux, assistants et contrôleurs de gestion, direction comptable et financière	• Obtenir une meilleure compréhension des mathématiques financières sous un angle très pratique • Utiliser une calculatrice financière ou Excel

Vos contacts ASFFOR :



Julie Soulié :
06 71 20 59 64
jsoulie@asf-france.com



Anne Matsakis :
06 08 24 87 59
a.matsakis@asf-france.com



Lina Buffa :
06 08 14 94 49
l.buffa@asf-france.com

Retrouvez
nos programmes
sur le site ASFFOR :
www.asffor.fr



* Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

**Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur).

Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.

ASFFOR
ASF FORMATION

Assemblée générale de l'ASF



**Save
the date**

Mercredi 17 juin 2026
Pavillon Gabriel, Paris 8^e

ASF

ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES